Assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Rouville, tenue le 5 avril 2023 à compter de 19 h 30 heures par conférence WEB.

40 inscriptions ont été enregistrées lors de la diffusion en direct et 45 en réécoute.

Au cours de la période de votation en différé de 4 jours, 577 membres se sont prévalus de leur droit de vote.

Intervenants : Mme Nathalie Croteau, présidente du conseil d'administration
M. Jean-Luc Dasté, directeur général et secrétaire d'assemblée
Mme Susie Dubois, administratrice, présidente du comité Mise en candidature

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Mot de bienvenue

Après la vidéo d'ouverture d'assemblée « Toujours à vos côtés », la présidente, Mme Nathalie Croteau, souhaite, au nom du conseil d'administration, la bienvenue à l'assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de Rouville et remercie les membres de leur présence en ligne.

Elle mentionne, qu'en tant que présidente du conseil d'administration, elle agira comme présidente d'assemblée et qu'elle sera accompagnée à l'animation par :

- Mme Susie Dubois, vice-présidente du conseil d'administration et présidente du comité Mise en candidature, qui présentera son rapport à l'issue de l'appel de candidatures
- M. Jean-Luc Dasté, directeur général, qui agira également comme secrétaire d'assemblée.
- Quelques employées de la caisse qui l'assisteront afin que la présente assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements. Elles verront notamment à lui faire part des questions, commentaires et propositions des membres.
- Le conseil d'administration qui a choisi d'offrir aux membres une formule d'assemblée en virtuel, qui implique que les membres pourront voter en direct pour certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des 4 prochains jours. C'est lors de cette période que les membres pourront se prononcer sur la répartition des excédents annuels et les ristournes. Elle ajoute que les membres seront guidés au fur et à mesure du déroulement de l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Mme Croteau invite l'assemblée à écouter la vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui souhaite livrer un message important.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Par la suite, elle invite M. Jean-Luc Dasté, secrétaire pour l'assemblée de ce soir, à présenter les règles de fonctionnement.

Mme Croteau ajoute que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer, appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct ce soir et qu'il doit respecter également les conditions suivantes :

- résider, être domicilié ou travailler au Québec
- être une personne physique de 18 ans et plus, ou être une personne morale ou une société
- être réadmis membre de plein droit.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Mme Nathalie Croteau mentionne que deux (2) personnes scrutatrices doivent être nommées et que ces personnes seront responsables d'assurer le respect du processus de votation, notamment en procédant au décompte des votes afin qu'elle puisse communique à l'assemblée les différents résultats.

Elle ajoute que ces personnes s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

La présidente recommande Mmes Marie-Ève Goyette et Andréanne Leblanc comme scrutatrices puisqu'elles ont été familiarisées avec le processus de votation avant cette assemblée.

Elle demande un proposeur et un appuyeur pour cette proposition.

Mme Croteau informe l'assemblée que M. [redacted] propose d'adopter la recommandation et qu'il est appuyé par Mme [redacted].

Elle invite les membres à voter et à la suite des résultats obtenus, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter la proposition de nommer Mmes Marie-Ève Goyette et Andréanne Leblanc comme scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

La présidente invite M. Jean-Luc Dasté, secrétaire d'assemblée, à présenter l'ordre du jour.

M. Dasté procède à la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
- **1.1 Mot de bienvenue**
- **1.2 Message du président du Mouvement Desjardins**

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
- **2.1 Règles pour participer à l'AGA**
- **2.2 Nomination des personnes scrutatrices**
- **2.3 Adoption de l'ordre du jour**
- **2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022**

3. Retour sur l'année 2022
- **3.1 Rapport du conseil d'administration**
- **3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques**
- **3.3 Rapport financier**
- **3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu**

4. Période de questions

5. Propositions soumises au vote
- **5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)**
- **5.2 Élection des membres du conseil d'administration**
  - **5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection**
  - **5.2.2 Rapport du comité mise en candidature**
  - **5.2.3 Présentation des personnes candidates**
  - **5.2.4 Élection par acclamation**
- **5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats**

6. Fin de la rencontre et remerciements

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente remercie M. Dasté et demande si quelqu'un propose l'adoption de l'ordre du jour et si quelqu'un appuie cette proposition.

Mme Croteau informe l'assemblée que Mme [redacted] propose d'adopter la recommandation et qu'elle est appuyée par Mme [redacted].

Elle invite les membres à voter et à la suite des résultats obtenus, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour proposé.

2.4 <u>Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022</u>

La présidente mentionne qu'il est maintenant temps de procéder à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée tenue au printemps 2022.

Elle ajoute que comme mentionné dans l'avis de convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé sur le site Internet de la caisse. La présidente mentionne que puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, elle n'en fera pas la lecture complète ni du résumé.

La présidente demande une proposition pour l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de 2022.

Mme Croteau informe l'assemblée que Mme [redacted] propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 2022 et qu'elle est appuyée par M. [redacted].

Elle demande aux membres de voter et, à la suite des résultats obtenus, **il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2022.

3. Retour sur l'année 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

Mme Nathalie Croteau présente les personnes qui composent le conseil d'administration et les remercient de leur dévouement.

Elle présente par la suite son message suivant, soit les principales réalisations de la caisse pour la dernière année et les orientations que celle-ci s'est fixées :

En 2022, nous avons pu observer une poussée de l'inflation qui a déstabilisé beaucoup de gens, certains ayant même de la difficulté à se loger ou se nourrir. Desjardins a joué son rôle de leader socioéconomique en agissant comme une force positive, rassurante et inspirante pour les membres et clients. L'ensemble de notre personnel s'est mobilisé pour soutenir les membres en difficulté financière, que ce soit par leur écoute ou par leurs conseils.
Comme vous le savez, nous apportons également notre soutien à différents organismes dans la réalisation de leurs projets. À plus grande échelle, le Mouvement Desjardins met à la disposition des caisses le Fonds du Grand Mouvement, une initiative majeure qui contribue à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions. Il s'agit d'un levier permettant d'appuyer des projets mis sur pied par les communautés et ayant le potentiel de transformer notre société. D'ailleurs, la Caisse de Rouville cherche à développer des projets structurants dans le but d'améliorer nos collectivités.

Dans un récent sondage, nos membres ont identifié le développement durable, l'éducation ainsi que la santé et les saines habitudes de vie comme priorités d'investissement pour notre caisse. Lorsque nous vous présenterons l'implication de la Caisse dans son milieu, vous pourrez constater que ces priorités ont été au cœur de nos engagements et de nos partenariats tout au long de l'année.

Afin de poser des actions plus marquées envers le développement durable, nous avons tenu à contribuer de façon plus significative en ce qui concerne nos pratiques internes. Une réduction importante de l'utilisation du papier et l'implantation du compostage en sont des exemples. Nous avons également en place un comité qui vise à favoriser les bonnes pratiques dans une perspective environnementale.

En conclusion, je tiens à remercier le personnel de la caisse pour leur engagement et leurs efforts soutenus au cours de la dernière année. Je souhaite aussi souligner l'excellent travail du conseil d'administration qui a su mettre les membres au cœur de toutes les décisions. Enfin, merci à nos 33 661 membres pour votre fidélité. C'est en travaillant toujours dans votre intérêt que nous continuerons à nous montrer dignes de votre confiance.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente présente le bilan de la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année :

- Aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée.
- Les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la Caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.
- La Caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le Code.

3.3 Rapport financier

Mme Croteau invite l'assemblée à écouter une vidéo portant sur l'évolution des résultats financiers du Mouvement.

Étant invité par la présidente, M. Jean-Luc Dasté, directeur général, présente les résultats de la caisse pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022.

En terminant, M. Dasté rappelle aux membres que s'ils ont des questions, ils peuvent les faire parvenir dès maintenant et qu'elles seront répondues durant la période de questions.

3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu

M. Jean-Luc Dasté invite les membres à écouter une capsule vidéo qui résume les engagements de la Caisse dans son milieu et dans laquelle ils pourront y découvrir les sommes totales qui ont été investies en 2022 pour soutenir des projets et initiatives.

Il poursuit en présentant la répartition des dons et commandites ainsi que du Fonds d'aide au développement du milieu en 2022, soit :

Dons et commandites
RÉPARTITION PAR SECTEURS

1 785,36 $	Éducation et jeunesse
9 413,38 $	Santé et saines habitudes de vie
2 279,08 $	Culture
23 082,42 $	Développement économique, emploi et partenariat
22 100,61 $	Engagement social et humanitaire
58 660,85 $	TOTAL

Fonds d'aide au développement du milieu

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		**982 k$**
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		380 k$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	250 k$	
Récupération d'impôt	(66) k$	(184) k$
Solde au 31 décembre 2022		**1 178 k$**

4. Période de questions

La présidente informe les membres que c'est le début de la période de questions et les invite à le faire via la boîte de dialogue.

Elle ajoute que, par la même occasion, les questions qui ont été adressées tout au long de l'assemblée seront traitées.

Mme Croteau assure les membres que si une question n'était pas répondue durant cette période qu'un suivi sera assuré dans les meilleurs délais.

En réponse à M. [redacted], la présidente mentionne qu'il n'est pas impossible que l'assemblée générale annuelle de la caisse revienne en mode présentiel, mais fait remarquer qu'un plus grand nombre de membres peut se prévaloir de son droit de vote en mode virtuel étant donné le laps de temps accordé pour le faire.

En réponse à M. [redacted] sur le nombre de participations actuellement à l'assemblée, la présidente mentionne qu'à ce moment précis de la réunion 40 membres sont connectés.

En réponse à M. [redacted] sur le nombre d'employés à la caisse, le directeur général mentionne qu'il y en a 81.

En réponse à M. [redacted] sur l'augmentation des cotisations aux composantes, le directeur général mentionne qu'il s'agit d'une nouvelle façon de les présenter dans les états financiers.

5. <u>Propositions soumises au vote</u>

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

Le directeur général mentionne qu'il est maintenant le temps de présenter la recommandation du conseil d'administration pour le versement de la ristourne et invite les membres à écouter une vidéo présentant cet élément distinctif de la coopération.

M. Dasté présente comment le rapport annuel 2022 et l'évolution de la ristourne se traduisent dans la proposition pour laquelle les membres seront appelés à voter après les présentations de ce soir.

Il ajoute que toute la documentation de référence est disponible en cliquant sur le bouton « Documents » sous la fenêtre vidéo, sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Il précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est le plus avantageux pour les membres et la communauté et est totalement conforme aux encadrements applicables.

M. Dasté mentionne que, comme vus précédemment, les excédents se chiffrent à 10 389 000 $ et présente la recommandation du conseil d'administration concernant la façon de les répartir, soit :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]	**10 389 k$**
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	62 162 k$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2]	184 k$
Ajustement net relatif aux ristournes | ANNÉE PRÉCÉDENTE	11 k$
Solde des excédents à répartir | AU 31 DÉCEMBRE 2022	**72 746 k$**
Affectation au FADM	(380) k$
Affectation à la RRE	(13 385) k$
Affectation à la réserve générale	(58 981) k$
Solde des excédents à répartir	**0**

1 Inclut **2 954 k$** de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

2 Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

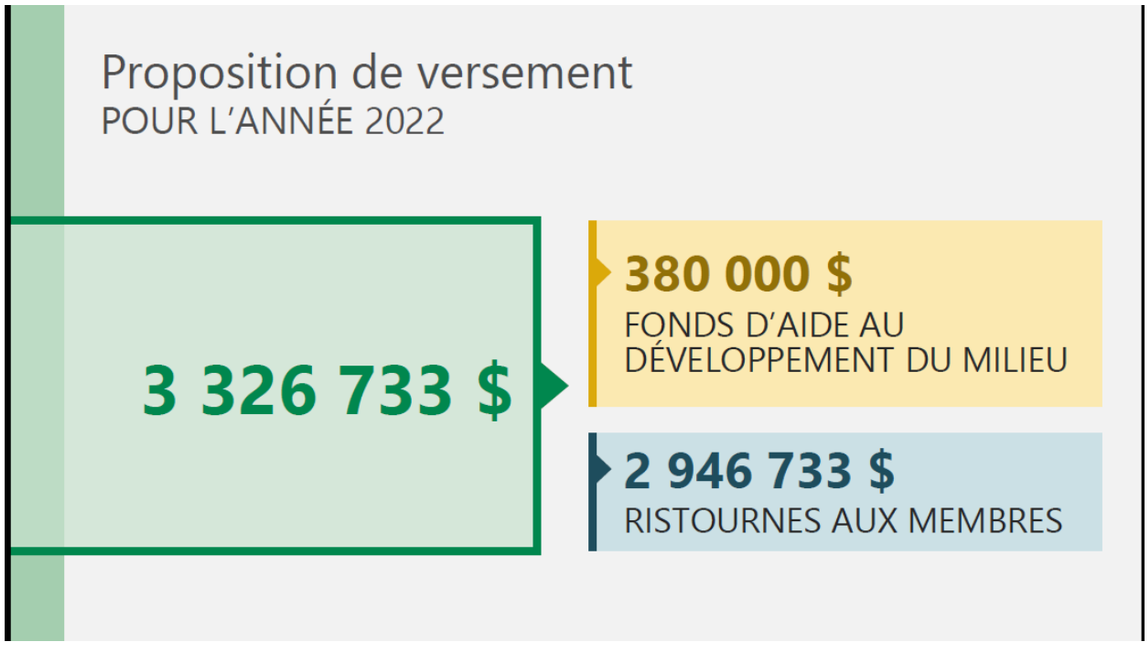

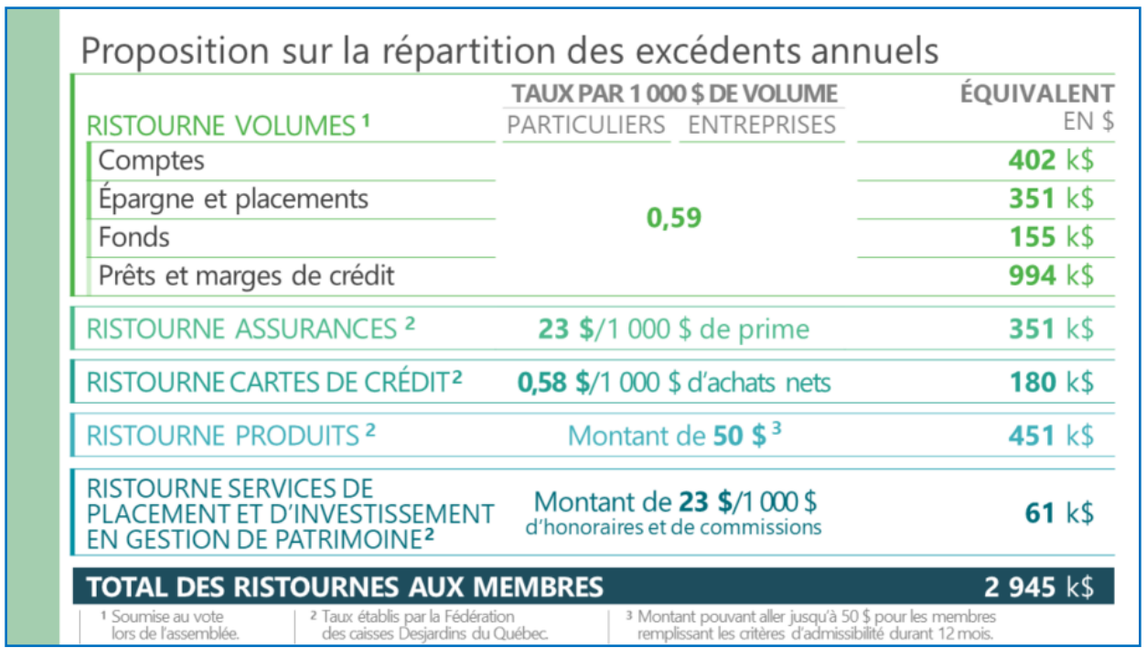

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES [1]	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME PARTICULIERS	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN $
Comptes	0,59		402 k$
Épargne et placements			351 k$
Fonds			155 k$
Prêts et marges de crédit			994 k$
RISTOURNE ASSURANCES [2]	23 $/1 000 $ de prime		351 k$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT [2]	0,58 $/1 000 $ d'achats nets		180 k$
RISTOURNE PRODUITS [2]	Montant de 50 $ [3]		451 k$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE [2]	Montant de 23 $/1 000 $ d'honoraires et de commissions		61 k$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			2 945 k$

[1] Soumise au vote lors de l'assemblée. [2] Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. [3] Montant pouvant aller jusqu'à 50 $ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

La présidente demande un proposeur et un appuyeur pour cette recommandation parmi les membres habilités à le faire et invite les membres à faire part de leurs questions ou commentaires sur cette proposition en utilisant la boîte de dialogue.

Elle informe l'assemblée que Mme [redacted] propose la recommandation de partage des excédents et qu'elle est appuyée par Mme [redacted].

Mme Croteau mentionne que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir et qu'il leur reviendra plus tard avec les précisions sur la façon de voter au cours des 4 prochains jours.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Mme Nathalie Croteau mentionne qu'elle agira en tant que présidente d'élection et M. Jean-Luc Dasté en tant que secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité mise en candidature

La présidente invite Mme Susie Dubois, présidente du comité mise en candidature, à faire part aux membres du rapport du comité.

Mme Dubois rappelle que le conseil d'administration s'est doté d'un profil collectif cible en fonction des critères de compétences et de représentativité et que toutes les candidatures admissibles sont présentées à l'assemblée.

Mme Dubois mentionne qu'au nom de ses collègues du comité de mise en candidature, elle a le plaisir de présenter le rapport en vue de l'élection des membres du conseil d'administration.

Elle ajoute que, conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers* et le *Règlement intérieur de la Caisse*, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée minimale de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023 de la façon suivante :

- affichage dans tous nos établissements
- diffusion sur nos canaux virtuels (notre microsite, notre page Facebook)

Mme Dubois mentionne que pour l'assemblée générale cette année, 8 postes sont à combler et la Caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Elle rappelle que, comme indiqué dans l'avis d'appel de candidatures, le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondants aux critères suivants afin d'enrichir son profil collectif :

- des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants : en gestion financière, comptabilité et en droit et déontologie
- 2 femmes et 6 hommes
- des membres appartenant aux groupes d'âge suivants :
    - 2 de 18-34 ans
    - 3 de 50- 64 ans
    - 3 de 65 ans et +
- des personnes représentant le secteur « Entrepreneuriat »

Elle mentionne qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite de la caisse et qu'il est disponible à la caisse sur demande. Elle ajoute que ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

Mme Dubois invite les membres à regarder la présentation à l'écran qui permet de voir toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année, soit :

Mme Nathalie Charbonneau
M. Maxime Elsek-Gaudreault
Mme Valérie Guillet
M. Sylvain Loiselle

Elle invite les membres à regarder le tableau-synthèse qui présente toutes les candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible.

Elle mentionne que ce tableau est disponible à la fin du document de présentation des personnes candidates, qui se trouve sur le site Internet de la Caisse.

Mme Dubois termine en remerciant l'assemblée.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Mme Croteau invite les membres à prendre quelques minutes pour connaître les gens qui ont soumis leur candidature et les invite à venir se présenter dans l'ordre suivant :

Mme Nathalie Charbonneau
M. Maxime Elsek-Gaudreault
Mme Valérie Guillet
M. Sylvain Loiselle

5.2.4 Élection par acclamation

Mme Nathalie Croteau mentionne qu'il y a 8 postes à pourvoir au conseil d'administration et que la caisse a reçu 4 candidatures, soit un nombre inférieur au nombre de postes à combler.

Elle déclare donc élues aux postes de membres du conseil d'administration les personnes candidates suivantes :

Mme Nathalie Charbonneau
M. Maxime Elsek-Gaudreault
Mme Valérie Guillet
M. Sylvain Loiselle

Mme Croteau félicite les nouveaux élus et remercie les administrateurs sortants de charge, MM. Luc Langelier, Simon Leblanc et Jérémie Pelletier. Elle mentionne que pour les 4 postes qui demeurent vacants, le conseil d'administration tentera de les combler en cours d'année en respectant le profil collectif qui leur a été présenté. Elle invite les membres qui auraient de l'intérêt à communiquer avec la caisse pour connaître les démarches à suivre.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

La présidente donne des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé. Elle mentionne que dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, ils seront appelés à voter sur la proposition du partage des excédents annuels et les ristournes.

Elle rappelle que pour l'exercice du vote en différé :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée ce soir, il leur sera possible de la visionner.
- La documentation de référence sera également disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse : un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne ainsi que le rapport annuel.
- Pour voter :
    a. rendez-vous sur AccèsD, cliquez sur le bouton « Mon vote » et des consignes claires seront disponibles pour enregistrer le vote.
    b. Accéder à la votation par le biais du site Internet et sur la page d'accueil du desjardins.com.

       Pour voter avec cette méthode, les membres doivent d'abord être inscrits au service AccèsD. Si ce n'est pas le cas, ils peuvent le faire en contactant la caisse. À noter que la plateforme de votation permet de confirmer que le membre répond bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

    c. Nouveauté cette année : les membres qui n'ont pas AccèsD ont la possibilité d'aller voter directement en caisse via une borne de votation se trouvant aux centres de services de Richelieu et de Saint-Césaire. La borne sera accessible uniquement le jeudi 6 avril de 10 h à 20 h en raison du jour férié.

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

La présidente mentionne que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 prochains jours, soit jusqu'à 23 h 59 le 9 avril 2023.

Précisions sur l'annonce des résultats

Mme Croteau précise que les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, que 24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse et que c'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir.

6. Fin de la rencontre et remerciements

La présidente termine en :

- Remerciant, au nom du conseil d'administration, les membres de leur participation ainsi que de leur confiance envers eux et envers toute l'équipe de la Caisse Desjardins de Rouville.
- Félicitant les membres du conseil d'administration élus et réélus.
- Remerciant ceux et celles qui l'ont accompagnée pour le bon déroulement de l'assemblée
- Remerciant tout particulièrement le personnel de la Caisse ainsi que tous les membres du conseil d'administration pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

À 20 h 29, elle souhaite une bonne fin de soirée et bon vote et invite les membres à demeurer à l'affût de prochaines communications.

7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

À l'issue de la période de votation de 4 jours auprès des membres, les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration sont :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

95,84 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Ces résultats ayant été publiés sur le microsite de la caisse le 12 avril 2023 à 11 h 22, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée.

.....Prés.

.....Sec.